ART. 5 N° AC1878

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N º AC1878

présenté par M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité A l'alinéa 1, remplacer les termes "Des conventions stratégiques pluriannuelles" par les termes "Des conventions stratégiques sur plusieurs années".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.